Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1971)
Heft: 161

Artikel: L'économie fribourgeoise
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028268

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Domaine public 161

Les pertes de la gauche

11 nationalistes, 11 femmes et une conclusion, une seule, pour les socialistes

L'échec de Willy Donzé à Genève pour le Conseil des Etats fait pendant au quasi succès de Jacques Morier-Genoud dans le canton de Vaud. S'il est difficile d'en conclure que l'alliance des socialistes et des communistes a créé une véritable « dynamique » (d'autant que l'addition des restes socialistes et communistes de 1967 donnait déjà un troisième siège genevois au parti du travail) reconnaissons que cette alliance n'a nullement « effrayé » l'électorat romand et alémanique. Mais comme nous le verrons plus loin, il faut procéder à une analyse plus large pour comprendre le bon comportement de l'électorat des partis socialistes romands.

La coalition gouvernementale recule de 14 sièges de 1963 à 1971 (174 et 160). La majorité reste substantielle. Certes, cette baisse ne bénéficie cependant ni à la droite libérale ni à la gauche communiste. Elle se fait au seul profit du centre modéré (Indépendants) ou extrême (nationalistes) qui passent ensemble de 10 à 24 sièges.

N'étaient les échéances internationales, il n'y aurait pas lieu de s'en inquiéter outre mesure. Mais ces quatre prochaines années seront décisives pour la Conférence sur la sécurité en Europe, l'intégration européenne et l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Sur ces deux derniers points, l'opposition nationaliste ne manquera pas de se manifester. Elle aura probablement un grand écho dans la population. Sera-t-il suffisant pour contrarier les intentions du Conseil fédéral ? Cette interrogation est douloureuse.

Parti et mouvement

La définition du centre, en politique, est encore controversée. Nous avions abordé ce problème dans notre numéro 152. Nous avions alors établi une distinction entre le centrisme radical ou démocrate-chrétien, de type électoraliste, qui ne nous intéresse pas, et le centrisme de l'Alliance des indépendants et du Mouvement national d'action républicaine et sociale, qui est lui idéologique. Chez l'un et l'autre, les contradictions de notre société sont niées, que ce soit au profit d'un capitalisme à but social ou de la défense des vertus nationales. Il est symptômatique qu'ils refusent tous deux l'étiquette de « parti » pour lui préférer celle de « mouvement ». Leur caractéristique est donc bien de s'adresser à des citoyens dépolitisés, c'est-à-dire à des personnes qui se situent sur le plan politique indépendamment des rapports de production (salariés ou patrons).

Les plus politisés

Pour quoi insister sur ce point ? Parce qu'il nous paraît que le résultat de ces élections fédérales apporte en quelque sorte la confirmation expérimentale sans laquelle les théories sont condamnées à le rester.

En effet. Qui sont les perdants de ces élections : les socialistes et les indépendants. Pour les seconds, il n'y a pas lieu d'être surpris. Ils s'adressent au même électorat, rendu inquiet par le développement anarchique de notre société, et qui a donc durci ses positions au cours des quatre dernières années.

Pour les socialistes, par contre, compte tenu de nos remarques antérieures, on pourrait s'en étonner. Le parti socialiste ne se situe-t-il pas dans le cadre des rapports de production ? Ne critique-t-il pas le capitalisme ? Cela est vrai pour les partis cantonaux les plus politisés, qui sont précisément ceux qui ont le mieux résisté à la poussée nationaliste. Voyez les cantons romands et Zurich. Le parti bernois, au contraire, magnifiquement dépolitisé, perd trois sièges. Le parti jurassien, plus politisé, reconquiert lui son siège perdu en 1967. Davantage : c'est le plus politique des deux candidats (Gassmann, Huber) qui l'emporte. Contre-épreuve : les xénophobes nationalistes font des résultats misérables dans le Jura. Autre contre-épreuve : les Bernois préfèrent le politique Villard au « dépolitique » Wüthrich.

Un même combat

Les socialistes alémaniques se trompent lorsqu'ils expliquent que leurs échecs sont dus en premier lieu à leur prise de position contre l'initiative Schwarzenbach. L'extrême-centre est un phénomène sociologique qui croît d'autant mieux que la critique du mode capitaliste de développement de la société industrielle est insuffisante. Cette constatation porte en elle la conclusion à tirer du scrutin des 30 et 31 octobre : l'extrême-centre ne pourra être contenu, voire éliminé, qu'à condition que les socialistes repensent leur critique de notre société, mettent en évidence ses contradictions et re-politisent donc leur électorat : les classes salariées de la population. La lutte anti-fasciste rejoint le combat anti-capitaliste.

L'étude d'une repolitisation de l'électorat socialiste suisse doit conduire plus loin et plus profond qu'à l'apparentement avec les communistes là où leur parti existe. Même si cet apparentement a pu redonner au moment des élections un sentiment d'unité à nombre de travailleurs romands.

Un grand rire presque confédéral

Une anecdote alémanique qui ne semble pas avoir franchi la Sarine. Dans son film électoral pour la télévision, le PAB a fait appel à un mime. Tous ceux qui l'ont vu ont apprécié les qualités de Dimitri. Ils ont été trompés. Car Dimitri, rentrant d'une tournée en Tchécoslovaquie, a écrit aux « grands politiciens » du PAB pour leur dire que le « petit clown » qu'il était avait certes apprécié d'apprendre qu'on ait pensé à lui, mais qu'il se devait toutefois de préciser qu'il s'agissait d'un autre qui lui avait emprunté son habit. Le petit clown priait donc les grands politiciens de bien vouloir préciser cela lors de leur prochaine émission. Au PAB, on fut ennuyé par cette lettre. Son président, M. Hans Conzett, répondit que l'intention de son parti n'avait pas été d'imiter Dimitri et qu'il n'y avait donc rien à « rectifier ». Mais lorsqu'on apprit ultérieurement que Dimitri avait bel et bien été contacté pour tenir le rôle du mime dans le film du PAB, et qu'il avait refusé, il en résulta un grand rire presque confédéral...

L'économie fribourgeoise

Les élections cantonales fribourgeoises se situent sur la toile de fond d'un développement économique incertain, voir ralenti. Le redressement du canton depuis 1965. L'accroissement démographique tant vanté est un trompe-l'œil. Le taux en a été de 13,3 % de 1960 à 1970. Il est donc inférieur à la moyenne suisse : 15,5 %. Mais l'excédent des naissances est resté supérieur à la même moyenne suisse (8,4 % contre 7,2 %, soit le double du canton de Vaud). Le gain démographique s'explique uniquement par l'arrivée de travailleurs étrangers, qui a compensé les départs de Fribourgeois [1]. Alors qu'en 1965, le chiffre du produit social par tête était de 86 % de la moyenne suisse, en 1970 il n'équivaut plus qu'à 81 % de cette moyenne suisse. Or, celle-ci s'est améliorée : dans beaucoup de cantons, l'accroissement du revenu par tête a eu lieu alors même que la population augmentait en chiffres absolus. C'est donc que la

(suite page 2)

Bi-mensuel romand
N° 161 12 novembre 1971 Neuvième année

Rédacteur responsable : Pierre-Antoine Goy
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
1000 Lausanne 9, Case 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Claude Bossy
Gilbert Baechtold
Bruno Pellaud
Michel Rey
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Ghelfi

Le N° 162 sortira de presse le 23 novembre 1971

part du canton dans la Confédération a continué à diminuer, et que le redressement du canton est une notion purement relative, pour ne pas dire subjective.

Disparités régionales

D'autre part, les quelques progrès enregistrés ont été mal dominés : l'évolution du canton a entraîné l'apparition et le renforcement d'importants déséquilibres régionaux. Plus de la moitié de la population et des postes de travail sont concentrés dans les districts de la Sarine, de la Singine et du Lac, au Nord-Est du canton. Le triangle Firbourg-Morat-Flamatt se développe au détriment des autres régions du canton[2] et illustre l'attraction de plus en plus forte de l'économie bernoise sur ce canton roman au ²/₃.

La politique gouvernementale a encouragé ces disparités. Les autorités ne sont pas parvenues à maîtriser la croissance, à organiser « la déconcentration centralisée », le « saupoudrage », objectif pourtant recherché officiellement, faute de s'en être donné les moyens.

Les quelques mesures sectorielles d'encouragement sont à double tranchant, notamment au plan fiscal. L'absence ou la faiblesse du taux d'imposition des personnes morales ont attiré des sociétés financières ou holdings sans lien avec le canton et qui n'y travaillent pas, dont l'apport est d'autant plus fragile qu'elles peuvent demain aller s'établir sous des cieux plus avantageux. La contrepartie de ces facilités, c'est la charge fiscale des personnes physiques, la plus élevée de Suisse : voila qui empêche l'installation d'entreprises dont les cadres ou le personnel qualifié refuseront de gagner les bords de la Sarine. Et par ailleurs, la carence de l'enseignement ne permet pas de recruter sur place en suffisance les personnels très qualifiés, indispensables à l'industrie moderne. Quant à l'aide fédérale, elle s'est déployée dans le soutien à l'agriculture de montagne : protection et non pas orientation, maintien d'exploitations peu rentables au détriment d'une reconversion dans des secteurs compétitifs, enfin, lourds investissements cantonaux, l'argent fédéral n'étant qu'un appoint.

Même si le taux de subvention est plus favorable aux cantons pauvres, le système actuel de péréquation financière exige que le canton « amorce la pompe » avec sa part, qui pèse lourdement sur l'équilibre des finances cantonales. Or, comme sa dette publique équivaut à 28 % du produit social global, le canton ne peut ni investir, ni mener une politique autonome de sécurité sociale, par exemple : les dépenses qu'il pourrait y consacrer sont englouties dans la part — croissante — du canton à l'AVS-AI. Or, il semble peu probable que la tendance se renverse.

1. L'atout que constituait au début des années soixante la présence d'une réserve de main-d'œuvre à bon marché a progressivement perdu de sa valeur : la mobilité géographique des travailleurs a fortement augmenté depuis dix ans, et l'avantage des industriels à investir dans des régions déjà développées du pays l'emporte sur l'inconvénient de devoir payer davantage les ouvriers — la différence se réduisant d'ailleurs lentement.
2. Le développement de cette dernière décennie n'est pas dû à l'initiative débordante des industriels fribourgeois ; l'impulsion est venue pour une grande part de l'extérieur du canton, de Suisse alémanique notablement, où se trouvent les vrais centres de décision pour l'industrie implantée en pays de Fribourg. La conjoncture vient-elle à se raentir, les entreprises excentriques seront les premières touchées : que les Fribourgeois se débrouillent ! Et l'on n'arrivera pas tous les jours à reconvertir des ouvriers bullois sur Morat : la prochaine fois, car le cas s'est produit récemment, on devra bien les laisser partir à Saint-Prex ou Gümligen.
3. Enfin, on ne voit pas se profiler le changement de politique nécessaire. Il faudrait un plan de développement avec indication des priorités liées en matière d'infrastructure, d'enseignement, d'implantation industrielle, de recyclage des agriculteurs quittant leur terre. En fixant les moyens de cette politique, on pourrait y associer le secteur privé et coordonner avec lui le développement des districts. Une telle politique appellerait un plan d'aménagement du territoire, la délimitation de zones permettant seule d'encourager le tourisme. Elle nécessiterait une réorganisation administrative complète, le canton devant quitter le rôle subsidiaire qu'il joue à l'égard des communes, dépassées par l'évolution, et assumer seul la responsabilité et le financement des écoles secondaires, professionnelles, des routes, etc. Si le réel effort était tenté. Le canton de Fribourg pourrait influencer les décisions fédérales en sa faveur, améliorer les rapports de force, promouvoir un mouvement pour une véritable politique fédérale des régions.

Mais aucun des partis qui se présente aux suffrages des électeurs le 21 novembre ne semble en mesure de promouvoir une réfome si profonde, les différentes formations politiques du canton en sont encore à mesurer leurs forces, à s'affronter pour s'identifier, et tout laisse prévoir que la prochaine législature sera marquée de la même instabilité que la dernière, le parlement paralysant partiellement un gouvernement timoré et privé de vision.

[1] De 1960 à 1970, l'accroissement naturel et l'arrivée d'étrangers devaient entraîner une augmentation de 24 000 habitants. On a enregistré un mouvement de 21 392 personnes seulement. C'est donc que l'émigration des Fribourgeois s'est poursuivie à un rythme plus faible qu'aupravant.

[2] Taux d'accroissement de la population de 1960 à 1970 : Sarine, 25,3 % ; Singine, 12,3 % ; Lacè 10,8 % ; Gruyère, 7,5 % ; Broye, 5,9 % ; Veveyse, 0,7 % ; Glâne, — 1,8 %.

Les conquêtes territoriales du Département militaire fédéral dans le canton de Fribourg

L'armée achète de plus en plus de terrains. Partout en Suisse. Plusieurs cantons romands, ainsi que le Jura, s'inquiètent de cette emprise.

L'ampleur de l'implantation militaire, ses conséquences économiques et les procédures d'acquisition du Département militaire fédéral (DMF) revêtent une importance toute particulière dans le canton de Fribourg. Tous les cantons ne sont pas aussi impuissants que Fribourg devant les manœuvres du DMF. Ceux qui ont adopté un plan concret d'utilisation de leur territoire (zones touristiques, industrielles, etc.) se défendent avec plus de succès contre les exigences de l'armée. Fribourg, quant à lui, se développe un peu au hasard, sans planification économique digne de ce nom. Le DMF profite de cette carence et grignote le territoire fribourgeois, en lésant très souvent les intérêts et le patrimoine du canton.

L'implantation de l'armée dans le canton de Fribourg est une question épineuse qui a soulevé entre 1960 et 1970 une suite ininterrompue de questions et d'interpellations au Grand Conseil. Le « Bulletin officiel des séances du Grand Conseil », les « Feuilles fédérales » et les réponses du Conseil d'Etat donnent de précieux renseignements sur l'emprise réelle du DMF dans le canton, sur le comportement des autorités fédérales et cantonales ainsi que de certains milieux locaux et sur les influences économiques d'une telle implantation. Les déclarations reproduites ici entre guillemets proviennent de telles sources officielles.

L'étendue de l'implantation

En réponse à des interpellations, le Conseil d'Etat donne à trois reprises des renseignements sur les terrains possédés par l'armée dans le canton de Fribourg :

— en 1963, 426 hectares, ce qui représente 0,25 % de la surface du canton,
— en 1967, la partie occupée s'étend à 0,6 %,
— en 1970 enfin, 0,8 % sont atteints, soit 1345 ha.

Fribourg est maintenant passé au quatrième rang des cantons, derrière Vaud (3582 ha), Berne (2548 ha) et le Tessin (1456 ha). En valeur relative, Fribourg était en 1967, avec 0,6 %, dans la moyenne suisse. En 1970, il passe résolument dans le peloton de tête, en compagnie de Glaris (1,2 %), Vaud (1,1 %), Tessin (0,6 %), Obwald et Thurgovie (0,5 %). Il faut souligner que ces chiffres ne se rapportent qu'aux propriétés de l'armée et « qu'à ces surfaces s'ajoutent celles dont l'utilisation comme place de tir fait l'objet de contrats privés entre la Confédération d'une part, des particuliers ou des corporations d'autre part ». Les surfaces louées dépassent de beaucoup celles qui ont été acquises. Or, l'expérience a montré que la location de terrains n'est souvent que le prélude à une implantation définitive par achat.

Procédure d'acquisition

L'emprise du DMF a très souvent et longtemps été facilitée par l'attitude des propriétaires terriens et par celle du gouvernement fribourgeois, attentif aux besoins de la défense nationale.

Le DMF préfère trouver des terrains en location, car le loyer qu'il paie constitue souvent pour le paysan un revenu d'appoint bienvenu et la présence militaire n'est pas alors ressentie de manière pressante. Très révélateur est le fait « que plusieurs agriculteurs ont vendu librement leurs terres ou même les ont offertes ». Cette procédure ne soulève, en règle générale, aucune protestation à court terme puisque les domaines achetés par la Confédération sont remis en fermage au propriétaire-vendeur. Les cris d'alarme se font finalement entendre lorsqu'on constate que le DMF détient une portion insoupçonnée de terres. Même le gouvernement cantonal est souvent surpris puisqu'il « n'est pas informé » ou bien l'est « trop tardivement ». « Le domaine de la Montagne de Lussy, dans le district de la Glâne, a été acheté par la Confédération en 1961 sans que le canton ait été consulté ». Le fait n'est pas isolé, car le Conseil d'Etat a encore été par la suite souvent pris de court.

Une fois que le DMF a réussi à s'implanter à un endroit, il cherche presque toujours à étendre ses conquêtes autour de ce noyau initial.

En 1963, un député avertit le gouvernement d'un phénomène nullement isolé : « Ce qui est inquiétant dans le district de la Glâne, c'est que l'on — la Confédération — achète beaucoup plus que les terrains nécessaires. On achète même des domaines au dehors des régions d'installations militaires, soit disant pour opérer des compensations. Les motifs donnés pour de pareils transferts ne sont pas valables ». On note également cette autre phrase : « D'importants terrains ont été encore achetés entre la place d'armes et le PAA », c'est-à-dire entre Drognens et Romont. Ce dernier cas est particulièrement révélateur. — Positions initiales : le PAA de Romont et le vaste domaine de Drognens, vendu par l'Etat de Fribourg au DMF, « pour une école de véhicules à l'exception des blindés ». Puis achat de la Montagne de Lussy pour en faire une place de tir rattachée à Drognens, sans en avertir les autorités cantonales. Echappant au contrat de vente du domaine de l'Etat à Drognens, le DMF pourrait utiliser ce terrain pour les blindés, interdits là-bas. Le DMF y pense sérieusement puisqu'il écrit le 7 avril 1965 à la commune de Lussy « l'informant d'un projet de construction d'une piste d'essai pour blindés entre Romont et la Montagne de Lussy ». Ainsi le DMF envisage « après la place de tir, la piste d'essai » et ce, malgré l'opposition communale aussitôt formulée. Il s'agit là d'une solution de rechange inacceptable, « dont le tracé choisi partage une des plus belles propriétés de la commune ». Le DMF, une fois